



Vénissieux

SYNDICAT SUD CT VENISSIEUX

17 avenue Pierre Semard

Vénissieux 69200

Tel: 04 72 21 62 77

Permanence le mardi matin

Contact Syndical : 0674187680

E-Mail : sudvenissieux@yahoo.fr

VENISSIEUX LE 15 AVRIL 2013

Sommaire

- Rencontre du 15 février avec Mme Le Maire
- DSAS
- Rencontre avec le nouveau DGA des ressources
- DEB, Voitures, gardiens, restauration scolaire
- NBI Mairie de Quartier de Vénissy
- CHS
- CASC : élections
- Décentralisation

CAP PLEIN SUD

Le journal des salariés de la ville de Vénissieux édité par
SUD CT VENISSIEUX

Le syndicat SUD CT a rencontré Mme le Maire le 15 février à 8h00 du matin.

Il a pu transmettre oralement et par écrit les revendications des salariés de la ville.

Mme le Maire nous a informés de l'abrogation de son décret portant limitation à l'accès au grade supérieur.

C'est une vieille revendication légitime de la CGT que le syndicat SUD n'a pas manqué de reprendre et de porter à son tour !

Cependant le ratio pour accéder au grade supérieur n'est pas revu à la hausse. L'ensemble des agents qui remplissent les conditions pour accéder au 4^{ème} grade ne pourront y accéder avant trois ans minimum ! Ce n'est pas très cohérent avec la multiplication de la création nécessaire de ces grades accompagnée d'exigences professionnelles supplémentaires...

En revanche, la revendication de titre restauration portée par SUD n'est toujours pas prise en compte. Il semble que « la ville ait eu à faire le choix entre l'attribution du titre restauration et la construction d'une école ou du cinéma G.Philipe »....

Le sérieux de cette réponse en termes de vases communicants (déshabiller l'un pour habiller l'autre) est-il cohérent avec l'écoute revendiquée par les élus des revendications des salariés ?

600 salariés ont signé une pétition pour le titre restauration !

La ville refuse toute négociation à ce sujet.

C'est donc à ces 600 salariés que Mme le Maire a répondu !

C'est ça le dialogue « social » ?

Mme le Maire veut bien envoyer une lettre cosignée avec les syndicats pour se féliciter de la levée du jour de carence supplémentaire en cas de maladie qu'elle a mise en place à Vénissieux. Mais elle refuse toujours de

rétablir le maintien du régime indemnitaire. C'est ça le dialogue social ?

Nous avons proposé à Mme le Maire la mise en place d'un dispositif de titulaires remplaçants dans des directions ciblées (DEB et DSJF) afin de pallier l'absentéisme dans ces secteurs et souhaitons renégocier les conditions de travail et le statut des salariés en insertion (souvent utilisés au pied levé comme remplaçants d'agents qualifiés) Cela offrirait des possibilités supplémentaires d'intégration d'emplois précaires dans la fonction publique.

Nous avons avancé des propositions concernant la réforme de l'évaluation qui sera engagée cette année. Le grade d'agent de maîtrise (de catégorie C) ne saurait être assimilé aux fonctions de technicien (de catégorie B) Il faut revoir les profils de poste des Agents de Maîtrise et revoir les fonctions des techniciens. Nous avons fait observer les méthodes non démocratiques utilisées pour établir les critères de cotation pour le RI de fonction. Nous avons poursuivi notre dénonciation d'un régime Indemnitaire de fonction qui redouble en fait le régime indemnitaire de grade et ne rétribue nullement les conditions de travail difficiles des agents (en particulier de catégorie C).

Le RI doit intégrer le salaire mais les salaires doivent tenir compte des conditions de travail et pas seulement de leur qualification !

Nous avons traduit les efforts encore considérables à opérer à Vénissieux en matière de démocratie et d'organisation concertée du travail.

Nous avons regretté la suppression de la contribution de la ville à la protection sociale des retraités et son refus d'en négocier les conséquences. C'est pourquoi nous ne nous félicitons pas du protocole

DSAS compte rendu de l'assemblée générale du 21 mars 2013

Nous souhaitons que Mme le Maire propose une délibération pour attribuer à 15 points la NBI à l'ensemble des salariés travaillant en zone sensible. En particulier à La Maison des Services Publics où fonctionnaires du Conseil Général et de la préfecture sont à 15 points alors que les agents de la ville sont à 10 points !

Nous partageons les analyses politiques énoncées par Mme le Maire. C'est en leur nom et parce que nous en sommes les premières victimes que nous revendiquons de meilleures situations financières et professionnelles pour les agents.

Comme les salariés peuvent le lire, le syndicat SUD CT de Vénissieux est à la pointe de ces luttes ! Il porte les revendications en écoutant les salariés et avec eux. C'est dans une période agitée sur le plan social que nous allons rentrer !

A Vénissieux comme dans beaucoup de collectivités, les fonctionnaires locaux se sentent en effet très méprisés par leurs directions locales et par leur ministère. Leurs luttes l'ont montré le 31 janvier.

D'autres mouvements se préparent localement et nationalement. Sud y travaille activement.



DSAS...le compte n'y est pas !

12000 personnes reçues en 2012 par les services sociaux de la ville = plus 20% par rapport à l'année précédente ; le syndicat revendique le rétablissement du 9^{ème} poste supprimé chez les instructeurs, une meilleure organisation du travail avec un planning intégrant les temps partiels et porté par les salariés lors du mouvement de grève du 11 mars 2013. Le temps partiel semble être la corde sensible de la direction et pourtant ce n'est pas un avantage. Il contribue à accentuer l'inégalité entre hommes et femmes. C'est souvent par contrainte personnelle que les femmes, pour la plupart, choisissent cette amputation de leur salaire. Il ne faudrait pas accentuer encore ce désavantage en ne permettant pas aux salariées qui demandent un temps partiel « de convenance » un jour à leur convenance, surtout si cela est possible et respecte les nécessités de service auxquelles les salariés portent la plus grande attention d'autant plus conforme à une note de service de juin 2010.

Même si SUD y est favorable, la promesse d'un audit n'est-elle pas un aveu de la direction de son incapacité à gérer correctement cette direction ? A-t-on besoin d'un audit (prévu dans 6 à 9 mois) pour satisfaire les revendications concrètes des salariés ? Il semble d'ailleurs que la direction générale soit d'accord avec les salariés sur ces deux points ! Sur le fond des revendications, les salariés demandent une gestion participative.

Le 21 mars, le syndicat SUD invitait les salariés à entendre son compte-rendu de son entrevue avec la Direction Générale suite à son préavis de grève.

Au cours de cette assemblée, les salariés ont pu exprimer leur volonté d'aboutir dans leurs revendications qu'ils ont de nouveau précisées :

- Mise en place d'un horaire et d'un emploi du temps négocié pour le secteur accueil / instruction à la DSAS
- Rétablissement d'un 9^{ème} poste sur ce même secteur
- Rédaction d'un protocole de consignes à observer en cas de tensions entre personnel et résidents. Il s'agit de protéger autant les personnels que les résidents contre tout risque d'agression ou de violence physique ou verbale.

Les salariés veulent un respect du strict cadre professionnel, une protection pour les risques encourus et une réaffirmation des objectifs du service public en matière d'action sociale. Ils s'interrogent sur le coût de l'expertise en regard des montants d'aide sociale accordés ou refusés aux citoyens de Vénissieux.

Un agent de la DSAS a pu opposer deux conceptions de la fonction publique. L'une applique des règlements sans tenir compte de l'analyse des salariés, l'autre se développe sur une étude attentive des besoins des usagers à partir des pratiques professionnelles des salariés.

Si l'expertise peut être un atout dans la satisfaction des revendications expertisées par le personnel, alors les salariés y seront favorables.

Telle n'est pas l'orientation prise par la direction qui semble vouloir imposer un nouvel horaire excluant le vendredi aux temps partiels, refusant le rétablissement du 9^{ème} poste et invoquant des « consignes » imaginaires et non formalisées pour juger des comportements du personnel envers les résidents.

Les salariés se méfient de cette procédure d'expertise même si celle-ci témoigne par sa proposition des insuffisances objectives et reconnues par la Direction Générale de la direction et de l'encadrement de ce service.

Les salariés souhaitent que le cadre de cette expertise soit défini démocratiquement avec l'ensemble des salariés, que, pour le service accueil/instruction de la DSAS, l'on rétablisse des conditions d'attribution des temps partiels et des journées vénissiennes sur l'ensemble des jours de travail sans exclusive et que l'on étudie toutes les solutions administratives à disposition pour le faire. Les contraintes et nécessités de service doivent être clairement justifiées et présentées à l'ensemble du personnel et prendre en compte les arguments du personnel. L'évolution des besoins des usagers doivent être évaluées, présentées aux salariés et faire l'objet de propositions négociées, dans l'ensemble des secteurs de la DSAS.

Le syndicat SUD salue la création d'une section syndicale CGT à la DSAS et souhaite que cela soit un atout supplémentaire pour l'expression (libre) et la satisfaction des revendications des salariés. Les assemblées générales du syndicat SUD seront, elles, toujours ouvertes à l'expression libre des salariés.

SUD rencontre le nouveau DGA des ressources

Le nouveau DG, Mr Fouque, a reçu le syndicat SUD pour se présenter et définir les options et objectifs de la direction des ressources humaines dans ses relations avec notre syndicat.

Sud a pu échanger et présenter sa volonté de démocratiser la gestion des ressources humaines. Nous souhaitons une meilleure écoute des problèmes des salariés, une gestion participative tout en émettant de sérieux doutes sur la "co-responsabilité", et autres collaborations entre "partenaires sociaux" évoquée à maintes reprises par le maire précédent. SUD estime que les salariés vivent sous le régime de la communauté sans avoir réellement choisi son partenaire. Il joue son rôle et définit ses choix et options en toute liberté et indépendance.

La responsabilité des directions et des cadres doit être assumée dans le cadre d'une écoute des salariés et de solutions négociées. La direction nous a assuré que les objectifs seraient désormais "lisibles et portés". Nous avons rappelé nos propositions sur l'évaluation, les cotations, le rôle des catégories (A/B/C), les remplacements etc.

Sans a priori, dans le respect des fonctions assumées par un cadre de haut niveau, le syndicat SUD continuera de proposer, critiquer et défendre les salariés individuellement et collectivement.



DEB : Gardiens logés des écoles

Une rumeur a circulé quant à la mise en place d'une redevance loyer. La ville dément :

Vous avez adressé à Madame le Maire un courrier électronique en date du 29 mars 2013 évoquant des « rumeurs » circulant « parmi les agents logés des Groupes scolaires de Vénissieux », selon lesquelles « la Ville s'orienterait à faire s'acquitter d'un loyer, les agents logés des Groupes scolaires. »

Madame le Maire m'a chargé de vous répondre directement afin de mettre un terme non-équivoque aux propos dont vous faites état.

Il n'existe aucun projet dans ce sens tendant à faire acquitter une redevance aux agents logés pour nécessité de service au sein des Groupes scolaires. Les agents concernés sont soumis, en effet, à des sujétions supplémentaires et horaires dont le logement constitue la contrepartie.

Des cantines trois étoiles...pour une meilleure reconnaissance du travail des agents !

36 salariés à la cuisine centrale, 40 restaurants scolaires desservis par 110 agents pour 3300 repas quotidiens. L'UFC Que choisir ? accorde la note de 15,9/20 aux cantines de Vénissieux.

On a curieusement « oublié » les grèves qui ont marqué ces services publics de la ville pour l'insuffisance des cotations de la prime de ces agents qui méritaient mieux !

Mais encore, cette note de 15,9/20 de l'UFC-Que Choisir, n'est-elle pas le fruit d'un travail collectif qui devrait classer tous les salariés en 1 au niveau des appréciations ? Qu'en pensent-ils ?

La qualité du travail de nos agents publics ne mérite-t-elle pas autre chose qu'une gloire médiatique éphémère ?



DEB : la direction fait la sourde oreille

Suite à notre préavis de grève du 28 juin 2012 les agents de service « voitures » dépendant de la DEB sont toujours en attente de réponses concrètes à leurs revendications à savoir :

- La présentation du réseau des agents de prévention,
- La revalorisation de leur régime indemnitaire de fonction,
- Le maintien de leurs acquis, plus particulièrement la compensation de 16 heures,
- La reconnaissance de la fonction de polyvalence et conduite de véhicule permettant l'attribution de la NBI à 10 points.

Lors de l'entrevue faisant suite au préavis de grève la direction générale s'était engagée à :

- Revoir la question des heures de compensation concernant le service voitures,
- Réétudier les modalités d'attribution de la NBI,
- Apporter un complément d'argumentaire concernant la cotation des postes.

Le 10 décembre 2012, les agents étaient réunis **sans notre organisation syndicale** par la Direction Ecoles et Bâtiments et renvoyé en janvier 2013 pour des réponses précises. A ce jour nos demandes d'entrevue des 30 janvier, 6 et 21 février sont restées vaines. Le 15 février, lors de l'entrevue annuelle avec Madame le Maire, nous évoquions cette fin de non recevoir. Faut-il un préavis de grève pour ouvrir des discussions ?

Maison des Services Publics

Les agents de la Mairie de Quartier de Vénissy et du plateau des Minguettes, en lutte pour la NBI à 15 points : SUD saisit le CTP pour que le conseil municipal puisse délibérer !

Concernant la possibilité de modifier à la hausse la NBI, attribuée aux fonctionnaires travaillant sur les zones sensibles, nous avons bien lu le courrier du 5 juillet et bien entendu votre réponse (tardive) du 18 octobre. Ces réponses ne stipulaient pas comme vous le faites, que la direction de la ville refusait de délibérer dans ce sens. Nous prenons donc acte, plusieurs mois après en avoir fait la demande, de votre refus !

L'évocation permanente de la revalorisation du Régime Indemnitaires qui n'a été selon vos propres termes qu'un « rattrapage » par rapport au régime indemnitaire accordé dans d'autres collectivités nous paraît pour le moins contestable. Vous n'êtes en effet pas sans ignorer que la NBI n'a pas les mêmes incidences sur le salaire des agents. Vous semblez également « oublier » que les agents de la préfecture et du conseil général touchent également un régime indemnitaire en complément de leur NBI à 15 points !

Nous avons du mal également à entendre la mise sur le même plan de l'argument des difficultés financières rencontrées par les collectivités et d'un investissement public avec l'augmentation de quelques euros de quelques fonctionnaires justifiée par l'attribution constatée à des collègues de travail vivant sous la même loi d'austérité contrainte !

Par conséquent, conformément au décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 article 2, nous saisissons le CTP et demandons que cette question soit portée pour avis à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière du 27 mai 2013.



SUD interpelle le CHS pour :

Réactiver le groupe de travail sur la cellule d'écoute et son intégration dans le plan de prévention des risques psychosociaux.

Le suivi des arbres des causes jusqu'à la mise en place d'un plan de prévention validé par le CHS.

L'établissement d'arbres des causes systématiquement après chaque accident du travail lié à une agression.

L'étude des modalités du droit d'alerte et de retrait.

La mise en place d'une expertise CHS à la DEB obtenue en séance plénière du 18 mars 2013.

La mise en place au CHS d'une commission travaux.

CASC : élections 2012

Le syndicat SUD avait appelé au boycott.

Malgré 94 inscrits de plus à ces élections, la CGT et L'UGICT obtiennent 81 voix de moins qu'en 2009 :

42,45 % des voix en 2009 contre 36,16% en 2012. Qu'en pensent les 63,84 % des salariés qui ne se sont pas exprimés ?

L'appel a été entendu ! Cela, malgré certains éléments relevés, défavorables à notre syndicat et aux salariés : quorum à 20% des inscrits, présentation de liste au 1^{er} tour issue de la représentativité au CSFPT, paiement des tickets de transports ou encore forum des mutuelles le même jour, au même étage que le lieu du vote.

Le prochain rendez vous est pris : pour les élections professionnelles 2014 !



Décentralisation

Après de nombreuses tergiversations, ce sont finalement trois textes portant respectivement sur les métropoles, les régions et les solidarités territoriales au lieu d'un qui seront présentés au conseil des ministres du 10 avril 2013. Mais sur le fond, ça ne change pas : le projet de loi s'inscrit dans la même logique que la loi du 16 décembre 2010 du précédent gouvernement de droite.

Il aggrave la situation présente et creuse encore plus l'inégalité entre les territoires ruraux, péri-urbains et urbains. Il amplifie les inégalités des citoyens pour l'accès aux droits et aux services publics, par le regroupement de services et la disparition pure et simple des missions.

Au lieu de chercher à développer la solidarité, et l'égalité sociale sur l'ensemble du territoire, ce texte renforce la concurrence entre les différentes collectivités (métropoles, régions, départements, intercommunalités, communes).

En l'absence de réel mécanisme de péréquation, il met en place une fiscalité qui favorise les territoires les plus riches (contribution économique territoriale) en se basant sur le nombre d'habitants et non sur les besoins.

Ce projet de loi vise à adapter les collectivités territoriales à la logique de l'Europe libérale, supprime les moyens financiers aux communes et impose une forme d'intercommunalité dont les compétences sont, de surcroît, à géométrie variable. Il favorise très clairement les intérêts du privé par un recours accru au partenariat public privé (PPP), par l'externalisation des services et des missions.

Mené sur fond de mesures d'austérité (baisse annuelle de milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement, suppression d'emploi...), ce projet de loi sera encore plus désastreux pour les citoyens et les personnels des collectivités territoriales.

La Fédération SUD Collectivités Territoriales demande le retrait du projet de loi et l'abrogation de la loi du 16 décembre 2010.